



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1. Intitulé du projet
Reconversion des sols en vue de la création d'un lotissement de 3 lots à usage d'habitation

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)	
2.1 Personne physique	
Nom <input type="text" value="BOUHEYRE"/>	Prénom <input type="text" value="Bernard"/>
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	<input type="text"/>
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	<input type="text"/>
RCS / SIRET <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/> <input type="text" value=""/>	Forme juridique <input type="text"/>

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47	Surface de plancher maximum : 750 m ² Superficie du projet : 7770 m ²

4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition
Création d'un lotissement de 3 lots à usage d'habitation sur les parcelles cadastrées de la commune de BEYLONGUE (40) : Section E, n° 175partie, 181partie et 548partie pour une superficie de 7770 m ²

4.2 Objectifs du projet

Lotissement en 3 lots (cf dossier de Permis d'Aménager joint)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Branchement des lots aux réseaux divers (Electricité, télécommunications et eau potable)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Arrêté n° 2010_1375 portant autorisation de défrichement en date du 08 octobre 2010 (cf pièce jointe)

CU 040 040 16 T0008 délivré de 30 septembre 2016 : Opération réalisable

CU 040 040 16 T0009 délivré de 30 septembre 2016 : Opération réalisable

CU 040 040 16 T0010 délivré de 30 septembre 2016 : Opération réalisable

Permis d'Aménager déposé le 09 août 2017 en cours d'instruction

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Lot 1	2790 m ²
Lot 2	3070 m ²
Lot 3	1910 m ²
Total	7770 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route Départementale n° 31
40370 BEYLONGUE

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 50' 01" O Lat. 43° 55' 27" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	situé dans le périmètre de protection d'un monument historique (Eglise Saint-Pierre)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Reconversion des sols en vue de la création d'un lotissement de 3 lots à usage d'habitation 7770 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les Eaux Pluviales émanant des surfaces imperméabilisées (voirie, toitures...) seront infiltrées sur place.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les Eaux Usées des habitations seront traitées en assainissement autonome et infiltrées sur place.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non. Le terrain est actuellement non boisé à l'exception de quelques jeunes chênes (génération spontanée).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Dossier de Permis d' Aménager déposé le 09 août 2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Fait à

Tartus

le,

6. Septembre 2017

Signature

BOUTEYRE Bernard.




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

*NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE*

Personne physique

Nom	BOUHEYRE	Prénom	Bernard
Adresse			
Numéro		Extension	
Nom de la voie		Bourg	
Code Postal	40370	Localité	BEYLONGUE
Pays		France	
Tél.	05.58.57.17.43	Fax	
Courriel		@	

Personne morale

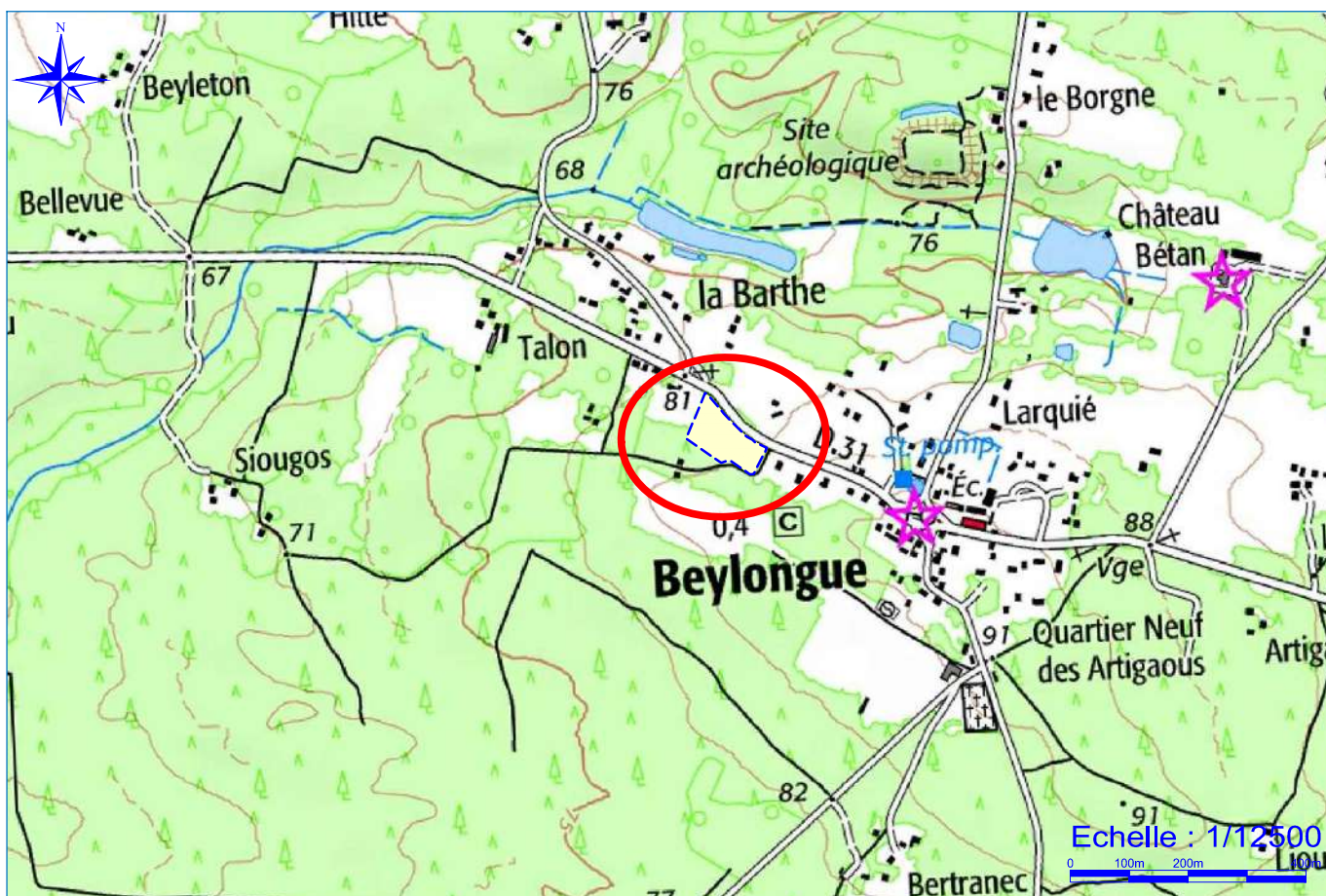
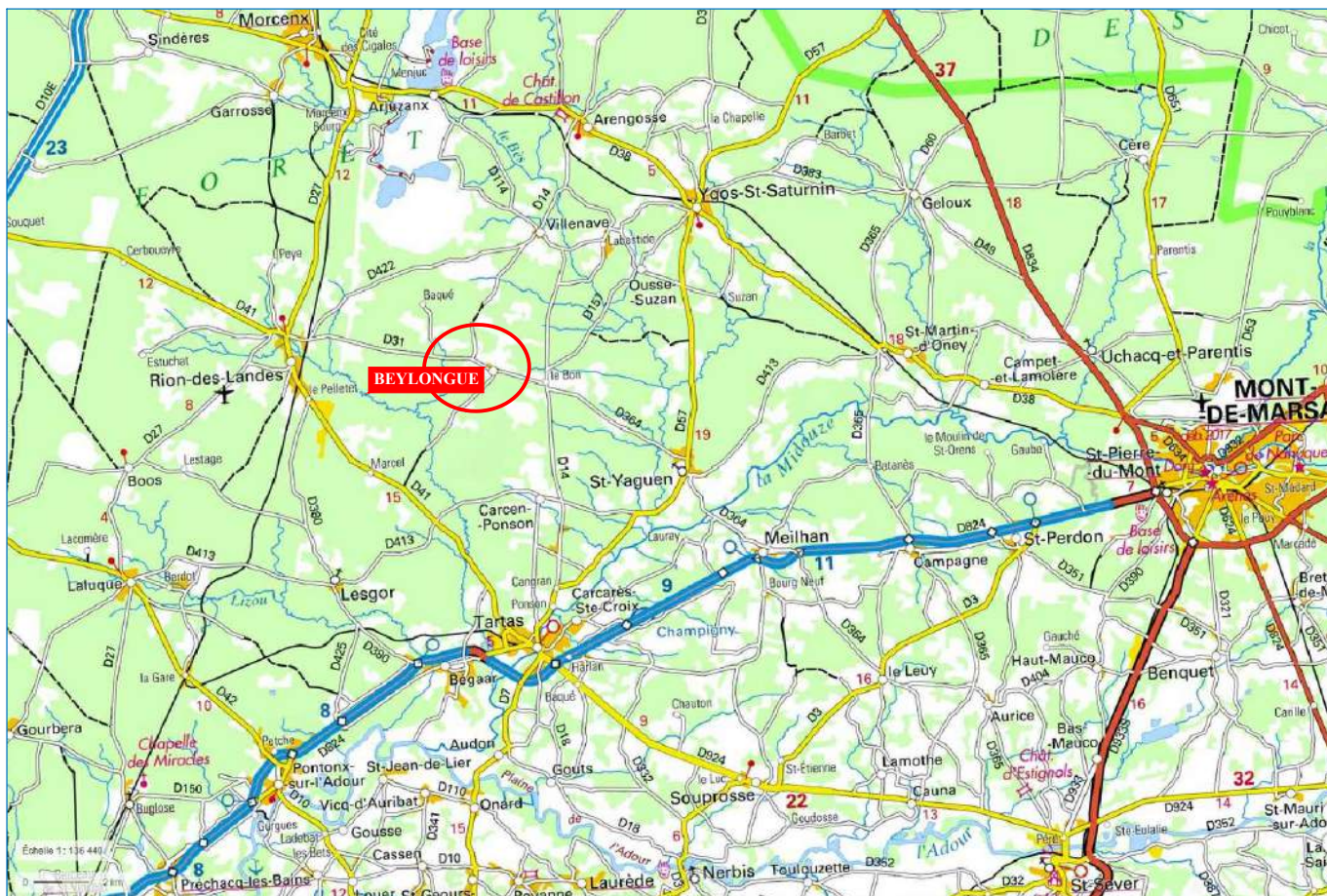
Nom		Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro		Extension	
Nom de la voie			
Code postal		Localité	
Pays			
Tél.		Fax	
Courriel		@	

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

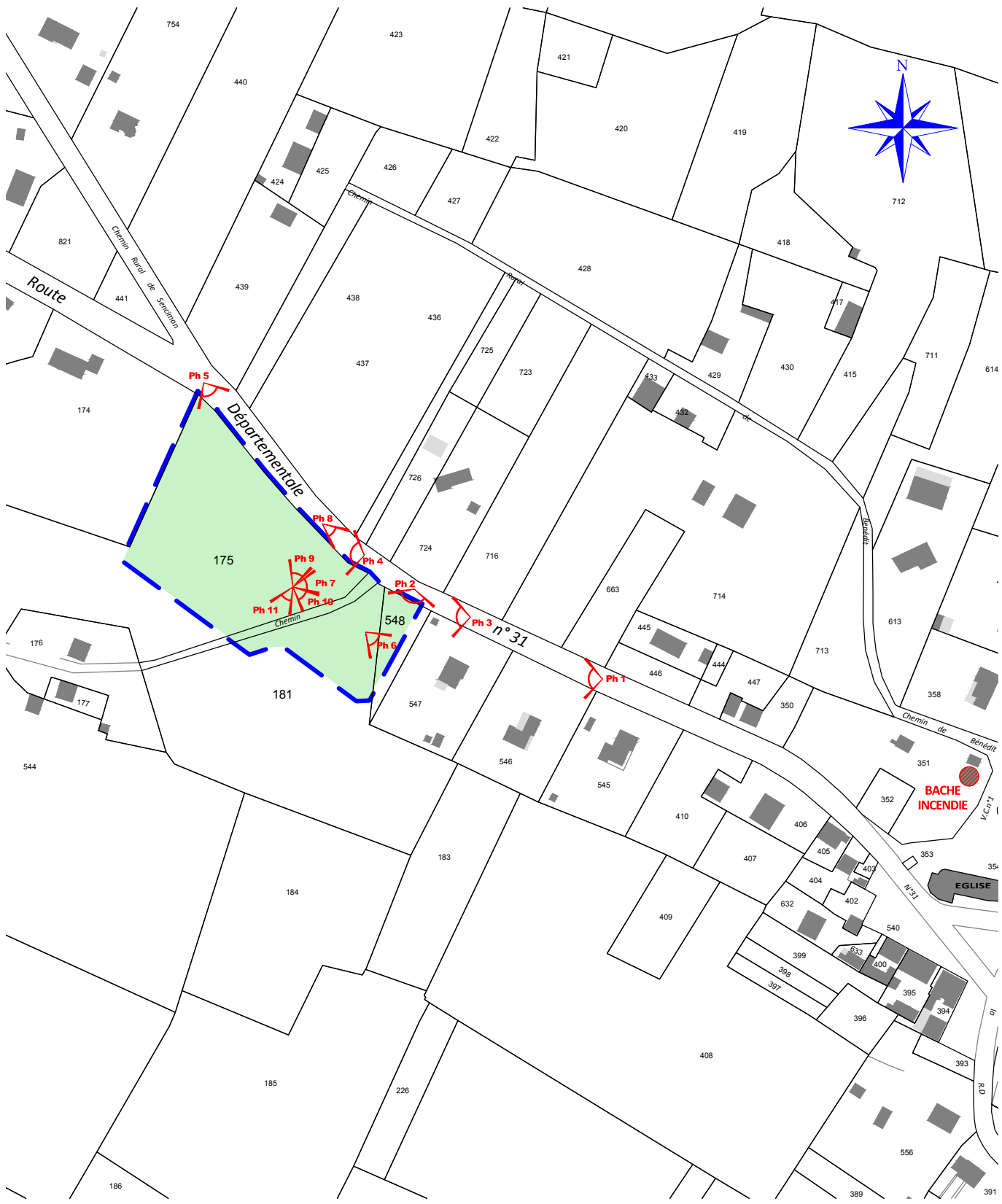
Nom	LAMARQUE	Prénom	Jean-Bernard
Qualité	Géomètre-Expert		
Tél.	05 58 76 31 95	Fax	
Courriel	jean-bernard.lamarque@geometre-expert.fr		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

PLANS DE SITUATION



PLAN PARCELLAIRE



Périmètre du lotissement



Point et angle prise de vue

Echelle : 1/2500







PHOTO 2 (juin 2014)



PHOTO 3 (juin 2014)



PHOTO 4 (juin 2014)

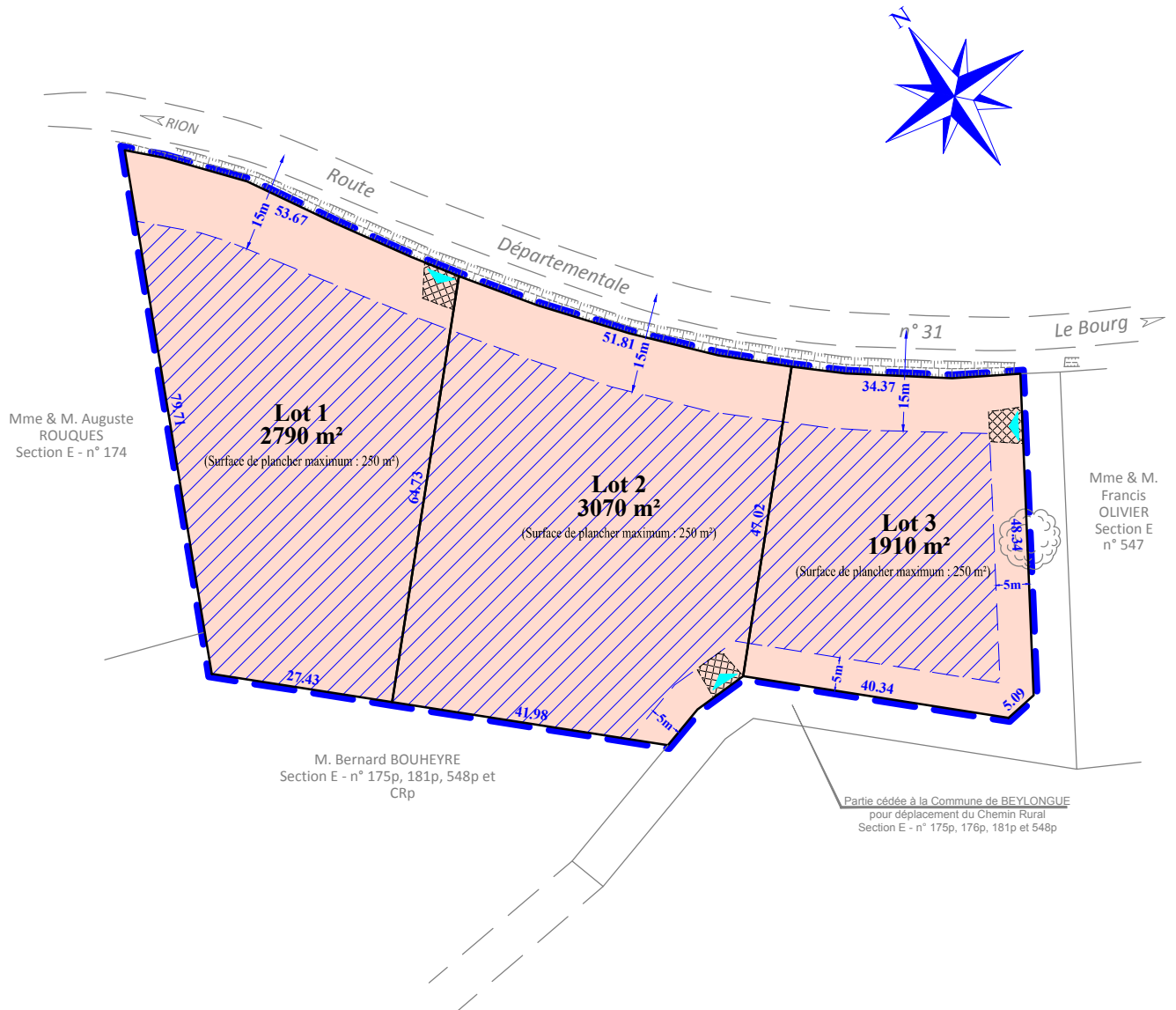







PHOTO 5 (juin 2014)

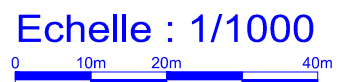
**PHOTO 6 (13 juin 2017)****PHOTO 7 (13 juin 2017)****PHOTO 8 (13 juin 2017)****PHOTO 9 (13 juin 2017)**



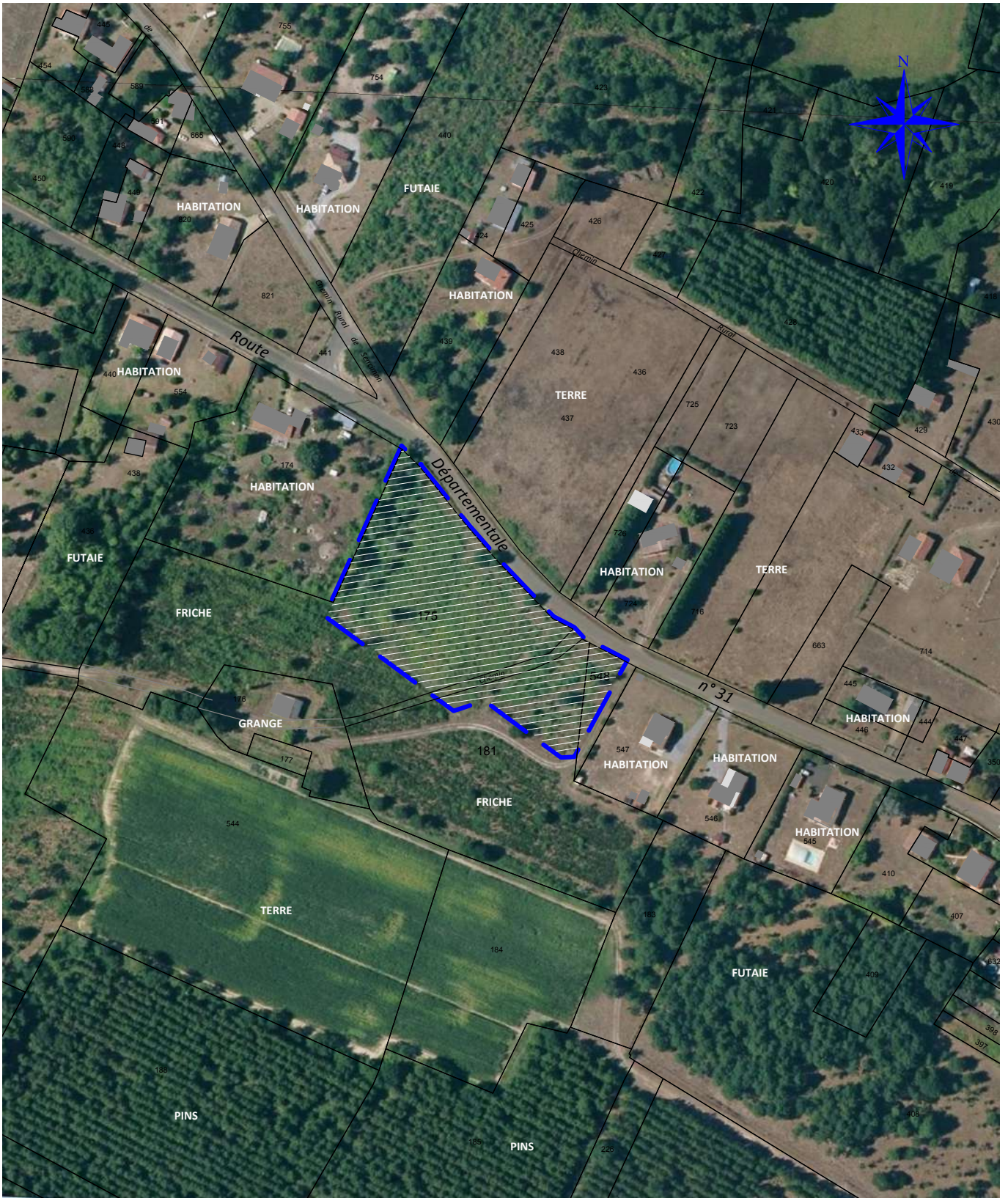
PLAN DE COMPOSITION



-  Périamètre du lotissement
-  Lots
-  Zone constructible
-  Accès aux lots
-  Parking de midi



PLAN DES ABORDS DU PROJET



Périmètre du lotissement

Echelle : 1/2500



EURL G. HALLAK - Architecte DPLG

SELARL AMIGE - Jean-Bernard LAMARQUE - Géomètre-Expert DPLG

Commune de Beylongue

LOTISSEMENT CRISTIAN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Forêt et Développement
Durable

Bureau Gestion Durable de la
Forêt

Arrêté n° 2010_1375
portant autorisation de défrichement
Le Préfet des Landes,

VU le Code Forestier, notamment ses articles L 311-1 et suivants, R 311-1 et suivants et R 312-1 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral PR/DAECL/3^{ème}Bureau/2010/n°01 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature au directeur départemental,

VU l'arrêté préfectoral DDTM/ SRS/BAJ/2010/n°323 du 16/06/2010 portant subdélégation de signature du directeur départemental à certains de ces agents,

VU la demande d'autorisation de défrichement N° 131/2010 enregistrée le 23/08/2010 présentée par : Monsieur Bernard BOUHEYRE dont l'adresse est : Le bourg – 40370 BEYLONGUE et tendant à obtenir l'autorisation de défricher **0ha 78a 30ca** de bois situés sur le territoire de la commune de BEYLONGUE (40),

VU la notice (ou l'étude d'impact) jointe à la demande,

VU l'évaluation d'incidences Natura 2000

CONSIDERANT qu'il résulte de l'instruction que la conservation des bois ou des massifs qu'ils complètent, ou le maintien de la destination des sols n'est nécessaire pour aucun des motifs mentionnés à l'article L 311-3 du Code Forestier, et que le défrichement n'est pas susceptible d'incidences Natura 2000

ARRÊTE :

Article 1er. - Est autorisé le défrichement de **0ha 78a 30ca** de parcelles de bois situées à BEYLONGUE et dont les références cadastrales sont les suivantes conformément au plan cadastral annexé :

Commune	Section	N°	Surface cadastrale	Surface autorisée
BEYLONGUE	E	175	1,2400	0,6920
		181	0,8960	0,0910

Article 2 – L'autorisation de défrichement fait l'objet par les soins du bénéficiaire d'un affichage sur le terrain de manière visible de l'extérieur ainsi qu'à la mairie de situation du terrain. L'affichage a lieu quinze jours au moins avant le début des opérations de défrichement, il est maintenu à la mairie pendant deux mois et sur le terrain pendant la durée des opérations de défrichement.

Article 3 – Le plan cadastral des parcelles à défricher peut être consulté à la mairie de situation des terrains durant les opérations de défrichement.

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Landes dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification ou être déféré devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les mêmes conditions de délai.

Article 5 – Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer est chargé de l'exécution de la présente décision.

Mont de Marsan, le 08 Octobre 2010
 Pour Le Préfet et par délégation,
 La directrice départementale adjointe,


 Annie RAMES

LOTISSEMENT « CRISTIAN » - COMMUNE DE BEYLONGUE



PERMIS D'AMÉNAGER

Juin 2017

Projet d'aménagement d'un lotissement

Lotissement « Cristian »

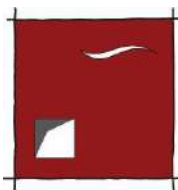
Commune de BEYLONGUE
Département des Landes

Lotisseur :

Mr. Bernard BOUHEYRE

Au Bourg

40370 BEYLONGUE



E.U.R.L. Ghassan HALLAK
Architecte DPLG
27, Rue des Arceaux
40500 SAINT-SEVER
T. : 05.58.76.26.26
hallak-archi@wanadoo.fr



S.E.L.A.R.L. AMIGE - Jean-Bernard LAMARQUE
Géomètre-Expert DPLG
4, Rue des Arceaux
40500 SAINT-SEVER
T. : 05.58.76.00.05
Jean-bernard.lamarque@geometre-expert.fr

	DEMANDE (<i>imprimé cerfa n° 13409*06</i>)	[Art. R.441-1 et R442-3]
PA 1.1	PLANS DE SITUATION	[Art.441-2 a]
PA 1.2	PLAN PARCELLAIRE	
PA 2	NOTICE	[Art. R.441-3]
PA 3	PLAN DE L'ÉTAT ACTUEL	[Art. R.441-4 1]
PA 4	PLAN DE COMPOSITION	[Art. R.441-4 2° et R.442-4]
PA 5	VUES ET COUPES	[Art. R.442-5 a]
PA 6	PHOTOGRAPHIES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE	[Art. R.442-5 b]
PA 7	PHOTOGRAPHIES DU PAYSAGE LOINTAIN	[Art. R.442-5 b]
PA 8.1	PROGRAMME DES TRAVAUX	[Art. R.442-5 c]
PA 8.2	PLAN VRD	[Art. R.442-5 c]
PA 9	HYPOTHÈSE D'IMPLANTATION	[Art. R.442-5 d]
PA10	PROJET DE RÈGLEMENT	[Art. R.442-6 a]
PA15-2	DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	[Art. R.441-6 b]
PA 16	AUTORISATION DE DÉFRICHER	[Art. R.441-7]
Annexe 1	EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS	
Annexe 2	CRÉATION D'ACCÈS	



Demande de

Permis d'aménager

comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire

comprenant ou non des démolitions



N° 13409*06

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,...).
- Vous réalisez une nouvelle construction.
- Vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- Votre projet comprend des démolitions.
- Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis : à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

1 - Identité du demandeur

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom : BOUHEYRE Prénom : Bernard

Date et lieu de naissance

Date : 18051950 Commune : BEYLONGUE

Département : 40 Pays : France

Vous êtes une personne morale

Dénomination : _____ Raison sociale : _____

N° SIRET : Type de société (SA, SCI,...) : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

2 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : _____ Voie : Bourg

Lieu-dit : _____ Localité : BEYLONGUE

Code postal : 40370 BP : Cedex :

Téléphone : indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées : Madame Monsieur Personne morale

Nom : HALLAK Prénom : Ghassan

OU raison sociale : _____

Adresse : Numéro : 27 Voie : rue des Arceaux

Lieu-dit : _____ Localité : SAINT-SEVER

Code postal : 40500 BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : 0558762626 indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : _____ hallak-archi@orange.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3 - Le terrain

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : route départementale n° 31

Lieu-dit : Cristian Localité : BEYLONGUE

Code postal : 4 0 3 7 0 BP : _____ Cedex : _____

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 9)

Préfixe : _____ Section : E _____ Numéro : 1 7 5 _____

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 7770

3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables)

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain

Partenarial (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : CU 040 040 16 T0008, T0009 et T0010

4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
- Contenance (nombre d'unités) : _____
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
- Superficie (en m²) : _____
- Profondeur (pour les affouillements) : _____
- Hauteur (pour les exhaussements) : _____
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹ :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques¹ :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹ :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Lotissement en 3 lots.

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : 7770

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés : 3

Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : 750

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Oui Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

Consignation en compte bloqué ou Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? Oui Non

4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :
.....
.....

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

5 - À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 - Architecte

Vous avez eu recours à un architecte : Oui Non

Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet

Nom de l'architecte : _____ Prénom : _____

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____ Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : _____

Conseil Régional de : _____

Téléphone : _____ ou Télécopie : _____ ou

Adresse électronique : _____ @ _____

En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Signature de l'architecte :

Cachet de l'architecte :

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 - Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150m² de surface de plancher ;

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logement créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro

Autres financements : _____

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser : Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser : Piscine Garage Véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation : _____

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez : _____

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus

• Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

surfaces de plancher³ en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁴ (B)	Surface créée par changement de destination ⁵ (C)	Surface supprimée ⁶ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁵ (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ⁷						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m ²)						

3 Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1.80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

Destinations ⁴	Sous-destinations ⁵	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (C)	Surface supprimée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destination ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)-(D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

3 - Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 - Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

5 - Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

8 - Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

9 - Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.8 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse(s) des aires de stationnement :

.....

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement :

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

.....

- Démolition totale
 Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logement démolis : **7 - Participation pour voirie et réseaux**

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

OU raison sociale :**Adresse** : Numéro : Voie :

Lieu-dit : Localité :

Code postal : BP : Cedex : **Si le demandeur habite à l'étranger** : Pays : Division territoriale :

8- Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

(informations complémentaires)

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

9 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.⁸

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

À _____

Le : _____

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Pour un permis d'aménager un lotissement :

En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées:

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Signature du demandeur :

Signature(s) et cachet(s) des personnes sollicitées:

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

⁸ Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : Section : Numéro : p
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 5662

Préfixe : Section : Numéro : p
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 1439

Préfixe : Section : Numéro : p
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 381

Préfixe : Section : Numéro : P
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 288

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

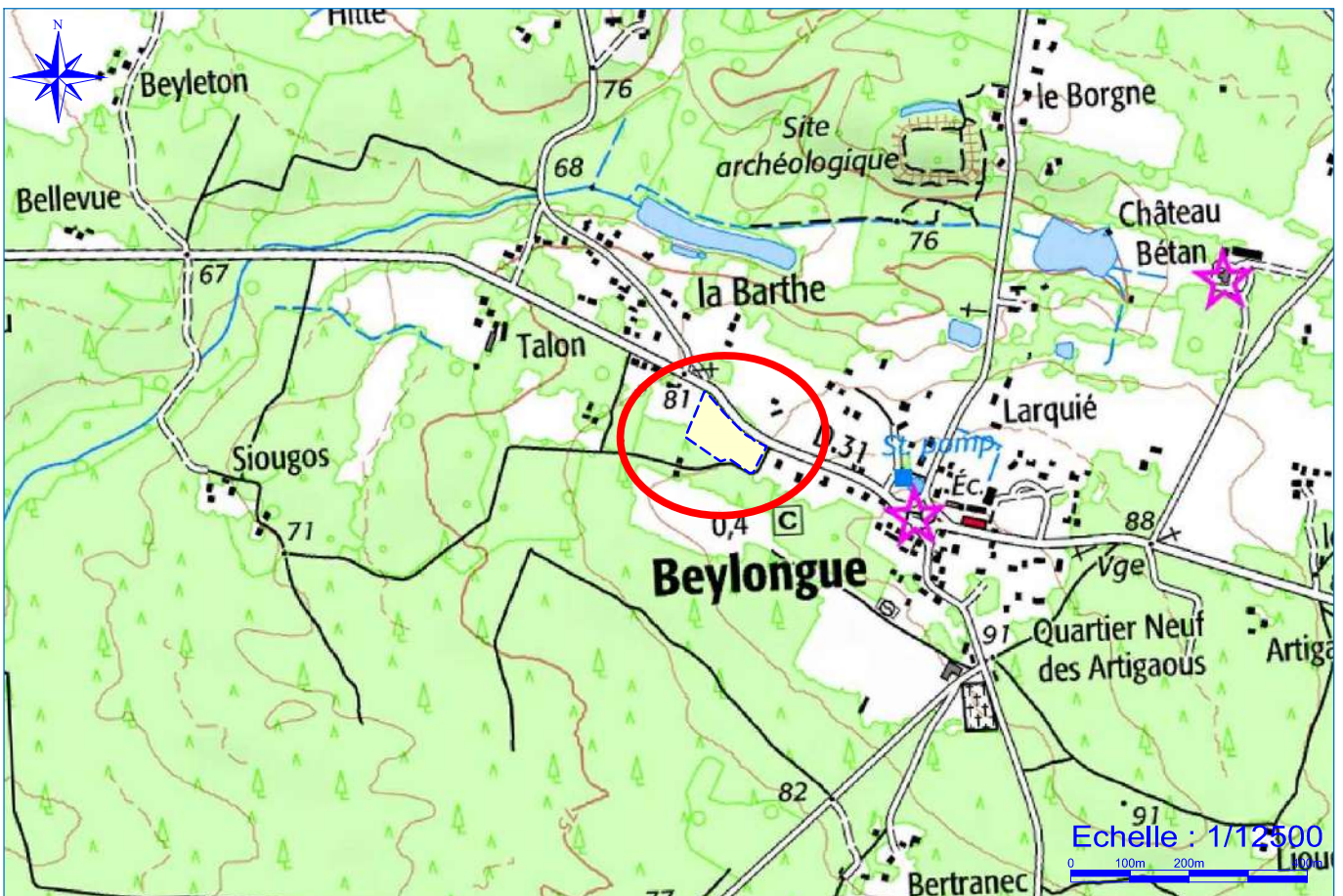
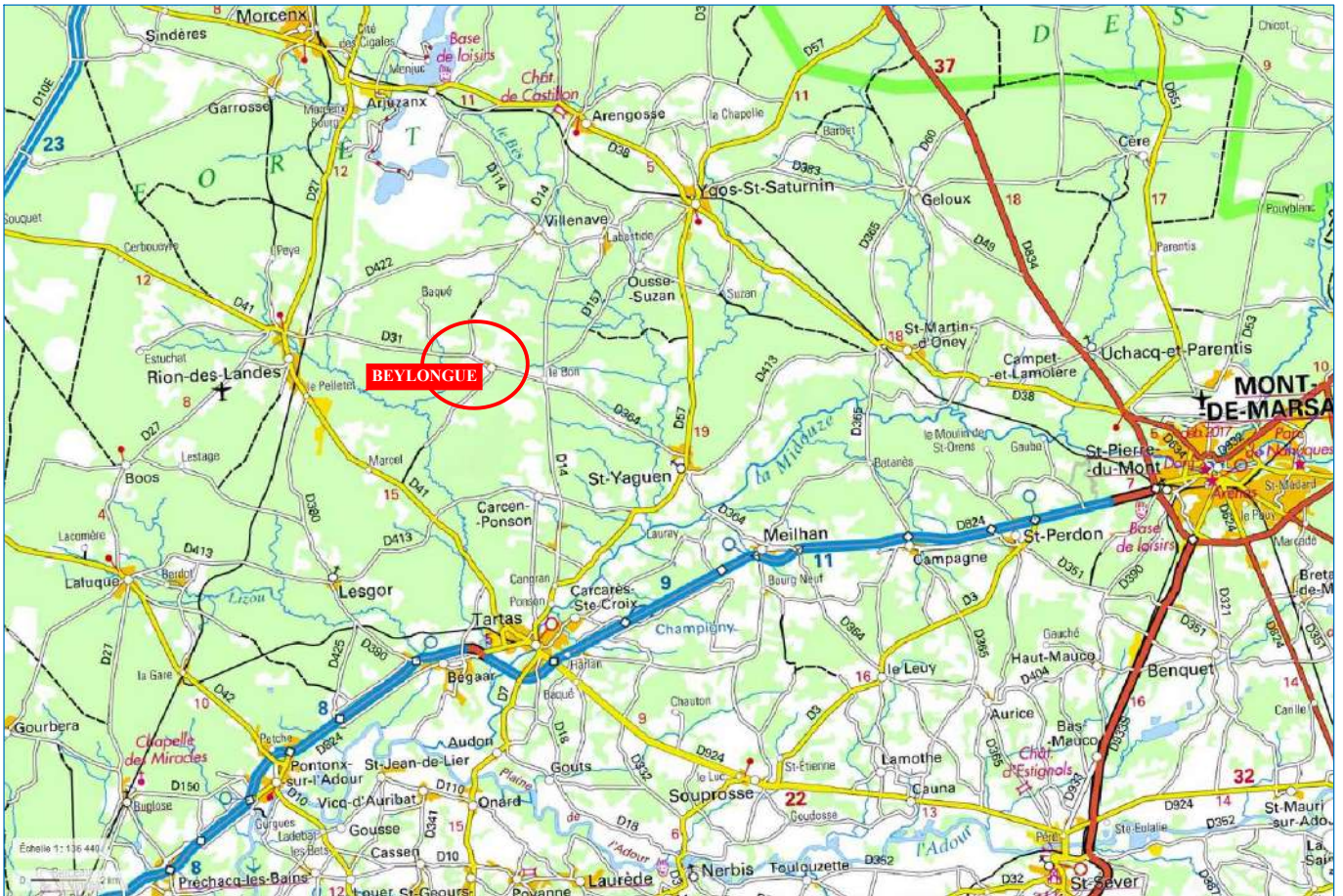
Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

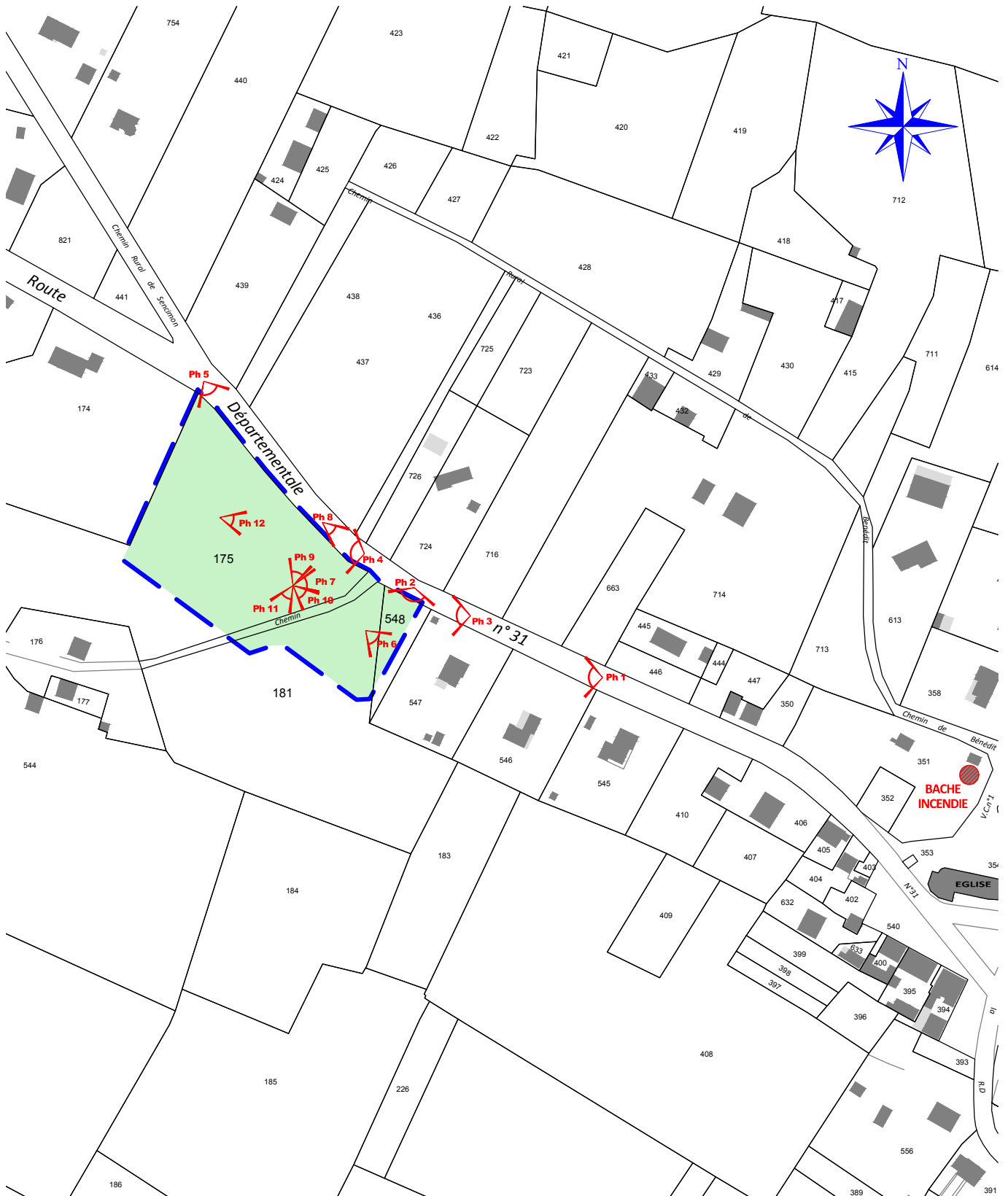
Préfixe : Section : Numéro :
Surficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Surficie totale du terrain (en m²) :


PLANS DE SITUATION - PA 1.1




PLAN PARCELLAIRE - PA 1.2



 Périmètre du lotissement

 Point et angle prise de vue

Echelle : 1/2500


1 : PRESENTATION DE LA COMMUNE

1-1 : Situation géographique

Beylongue, 3751 ha et 382 habitants, est une petite commune dans la région agricole des Landes, installée au cœur d'un espace forestier important et située à 30 kilomètres à l'Ouest de la préfecture, Mont-de-Marsan, dans le département des Landes. Le village est traversé par plusieurs axes routiers dont la Route Départementale n°14, itinéraire à grande circulation (axe Arengosse-Tartas).

C'est une des communes du canton du pays morcenais tarusate, appartenant à la communauté de communes du Pays Tarusate.

1-2 : Composition du territoire

Le territoire est composé à la fois de massifs forestiers importants, d'enclaves agricoles et d'une urbanisation éparse. Le village appartient au territoire des Landes, car 80 % de sa superficie est tournée vers la sylviculture.

Le village bénéficie actuellement d'une attractivité importante grâce à la proximité des villes de Tartas et Rion-des-Landes qui constituent des zones d'emplois et de chalandises.

Hormis la Route Départementale n°31 d'orientation Est-Ouest reliant Beylongue à Rion-des-Landes, d'autres grands axes traversent la commune :

- La RD n°364 - orientation Ouest-Est - vers Meilhan
- La RD n°157 - orientation Sud-Ouest/Nord-Est - vers Ygos-Saint-Saturnin
- La RD n°14 - orientation Nord-Sud – vers Tartas

La topographie du territoire varie de 39 mètres en limite Est de la commune et au Sud-Ouest en bordure du ruisseau d'Herrès, à 103 m d'altitude au sud du territoire.

A l'exception des paysages de forêts investis par la sylviculture, d'autres parcelles enclavées par ces massifs forestiers sont destinées aux activités agricoles. Ces terrains sont utilisés pour des activités de type céréalière ou d'élevage.

L'urbanisation de ce territoire s'est développée de manière linéaire dans le bourg de Beylongue, le long de la Route Départementale n°31 et autour du quartier de « La Gare ».

Parallèlement à ce phénomène, on retrouve un modèle d'urbanisation plus souple et diffus dans le massif forestier (modèle d'organisation caractéristique de la Lande de Gascogne).

1-3 : Situation administrative

La communauté de communes du Pays Tarusate adhère au Groupement d'Intérêt Public pour l'aménagement du territoire qu'est le Pays Adour Chalosse Tursan, qui constitue le Sud-Est du département des Landes. Ce dernier a réalisé une charte paysagère dont les objectifs sont les suivants :

- Préserver les paysages et œuvrer pour la qualité architecturale et paysagère des aménagements,
- Urbaniser et mettre en valeur les bourgs, dans le cadre d'une démarche concertée et maîtrisée de « projet »
- Mieux concevoir les espaces publics
- Reconnaître et mettre en valeur le patrimoine du pays

1-4 : Patrimoine

Les premières traces d'occupation humaine remontent à l'époque paléolithique. Un certain nombre d'éléments archéologiques dont le camp d'occupation romaine au Nord du bourg attestent d'un riche passé du territoire communal jusqu'au Moyen-Age.

La commune fut aussi un gîte d'étape pour les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle.

L'église Saint-Pierre du XIe siècle et le château de Bétan, sont également des témoignages importants de la richesse passée de la commune.

2 : DESIGNATION ET PRESENTATION DU TERRAIN

2-1 : Situation géographique

Le terrain à lotir, propriété de Monsieur Bernard Bouheyre, est situé à l'Ouest de la commune de Beylongue, à la sortie du centre-Bourg, au lieu-dit « Cristian ». Ce site est bordé au Nord par la Route Départementale n°31, reliant Beylongue à la commune de Rion-des-Landes. Cet axe départemental se poursuit jusqu'aux plages et dunes du Nord des Landes (RD 41 vers Contis)

2-2 : Géologie

A la fin de l'époque tertiaire et au quaternaire, le pays des Landes de Gascogne est marqué par la reprise et le transport fluvial et éolien de matériaux meubles : les sables des Landes.

Cette histoire géomorphologique va modeler un relief très doux et permettra plus tard au réseau hydrographique « jeune » de drainer ce territoire.

Le sol du terrain concerné par le projet de lotissement est constitué de sables, graviers et argiles kaoliniques blanches.

2-3 : Désignation cadastrale

Le terrain figure dans les documents cadastraux de la Commune sous **les numéros 175partie, 181partie, 548partie et Chemin Rural en partie de la section E** pour une superficie totale de **7770 m²**.

Le Chemin Rural qui traversait l'opération a été déplacé au Sud-Est du terrain et les procédures (enquête publique et acte de rétrocession) sont en cours d'élaboration (cf annexe 1 : extrait de Procès-Verbal des délibérations).

2-4 : Réglementation

Cette parcelle a fait l'objet d'une autorisation de défrichement (cf PA 16).

La contenance cadastrale du terrain étant inférieure à 1 hectare, le projet d'aménagement ne fera pas l'objet d'une déclaration en application de l'Article 10 de la loi sur l'eau du 03 Janvier 1992.

Le périmètre à lotir est situé dans un secteur constructible de la Carte Communale de BEYLONGUE.

2-5 : Paysage

L'organisation paysagère communale est très homogène. Les imposants massifs forestiers côtoient les unités agricoles, caractérisées par un paysage semi-ouvert, et les zones bâties diffuses au sein du bourg et en périphérie.

La parcelle concernée est située en position topographique haute, et entourée de prairies. Elle présente un paysage rural moins contrasté, comme en témoigne la vue que l'on a depuis la RD n°31 vers Rion-des-Landes.

Au sein du terrain, le massif forestier joue un rôle d'arrière-plan végétalisé et vient cadrer la perception visuelle depuis les zones urbanisées.

La Route Départementale n° 31 bordant le terrain joue un rôle d'élément structurant. L'organisation humaine de la commune s'est installée autour de cette artère principale.

3 : PARTI DE L'AMENAGEMENT

La situation géographique du terrain, sa topographie légèrement en pente vers le Nord, sa forme rectangulaire légèrement déformée à l'Est, son orientation, son accès sur sa façade Nord depuis la RD n°31, ont guidé le choix du parti pris dans la conception générale du lotissement.

Le projet d'aménagement retenu met l'accent sur une conception contextualisée pour les 3 lots. Les lots 2 et 3 présenteront un accès depuis le chemin rural au sud de la parcelle, tandis que le lot 1, positionné au niveau d'un virage, est accessible uniquement depuis la Route Départementale n° 31 (cf Annexe 2). Cette différenciation des accès permettra d'orienter les bâtiments plutôt vers le Sud/Sud-Ouest et de créer une distance par rapport à l'axe de circulation principal.

Ce projet d'aménagement de lotissement devra ouvrir des perspectives nouvelles sur des technologies et techniques soumises à un futur éco-responsable. Le paysage plat et dégagé du site permet de profiter d'une orientation propice, entre autres, à l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. L'emploi de matériaux locaux comme le pin des Landes sont également à valoriser afin de préserver les paysages des Landes de Gascogne et de privilégier les circuits courts.

4 : ORGANISATION GENERALE

4-1 : Accès au lotissement

L'accès au lot 1 se fera depuis la route départementale n° 31, l'accès aux lot 2 et 3 se fera depuis le chemin rural au sud du terrain.

4-2 : Caractéristique de la voirie de desserte

La RD 31 est composée d'une chaussée de 7 mètres de large, bordée de chaque côté par un accotement engazonné.

Le chemin rural, côté Est de la parcelle, longe le lot 3 et relie la RD 31 au grand Cristian. Il est composé d'un chemin engravé de 6 mètres de large.

4-3 : Caractéristiques principales des lots

Le découpage parcellaire en 3 lots prend en compte l'orientation et la légère pente du terrain à l'Est : les lots 1 à 3 constituent le lotissement, le lot 3 est bordée à la fois par la RD 31 et le chemin rural à l'Est et au Sud. Les lots possèdent des superficies respectives de 2790 m², 3070 m² et 1910 m².

4-4 : Implantation des constructions

Toute construction doit être implantée à 15 mètres minimum en retrait de l'alignement des voies, conformément au plan de composition.

Au sein des zones constructibles, toute construction doit être implantée sur la limite séparative ou à une distance au moins égale à la moitié de sa hauteur (ceci en tout point du bâtiment), cette distance ne pouvant être inférieure à trois mètres.

Une zone de stationnement de véhicules (parking de midi) sera prévue au sein de chaque lot.

Des chênes sont existants sur le site, une attention particulière est attendue quant à la préservation de la richesse paysagère du terrain. Pour l'aménagement paysager créée, des essences locales sont à privilégier.

L'orientation des constructions sera conditionnée par les apports solaires et l'implantation liée au cadre bâti existant.

Les pièces de jour seront implantées selon une orientation sud/sud-ouest afin de cadrer la vue sur le paysage des massifs forestiers et de bénéficier d'une lumière naturelle constante.

Les pièces de nuit seront orientées vers le Nord. Un aménagement paysager pourra être envisagé le long de l'axe de la RD n°31 afin de masquer la vue, et d'atténuer les nuisances sonores liées à cet élément structurant.

Concernant la volumétrie des constructions, des formes et volumes de construction simples, marqués par des angles droits sont à privilégier afin de respecter la charte paysagère du Groupement d'Intérêt Public pour l'aménagement du territoire, Pays Adour Chalosse Tursan (« préserver les paysages et œuvrer pour la qualité architecturale et paysagère des aménagements »)

5 : RESEAUX DIVERS

5-1 : Eau potable, Electricité, Télécommunication

Les branchements des lots en Eau Potable, électricité et télécommunication seront réalisés par et aux frais des acquéreurs à partir des réseaux existants sur la route Départementale N° 31.

A partir des coffrets, le raccordement de la construction sera obligatoirement réalisé en souterrain par l'acquéreur.

5-2 : Eaux usées

L'assainissement des Eaux Usées sera de type individuel et conforme à l'étude réalisée par la Société Aquitaine Environnement et validée par le SYDEC (cf PA15-2). Les effluents traités seront infiltrés dans chaque parcelle. Il est précisé que les coûts d'installation et d'entretien de ces dispositifs sont à la charge exclusive des acquéreurs des lots.

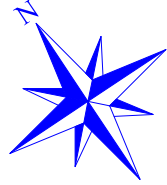
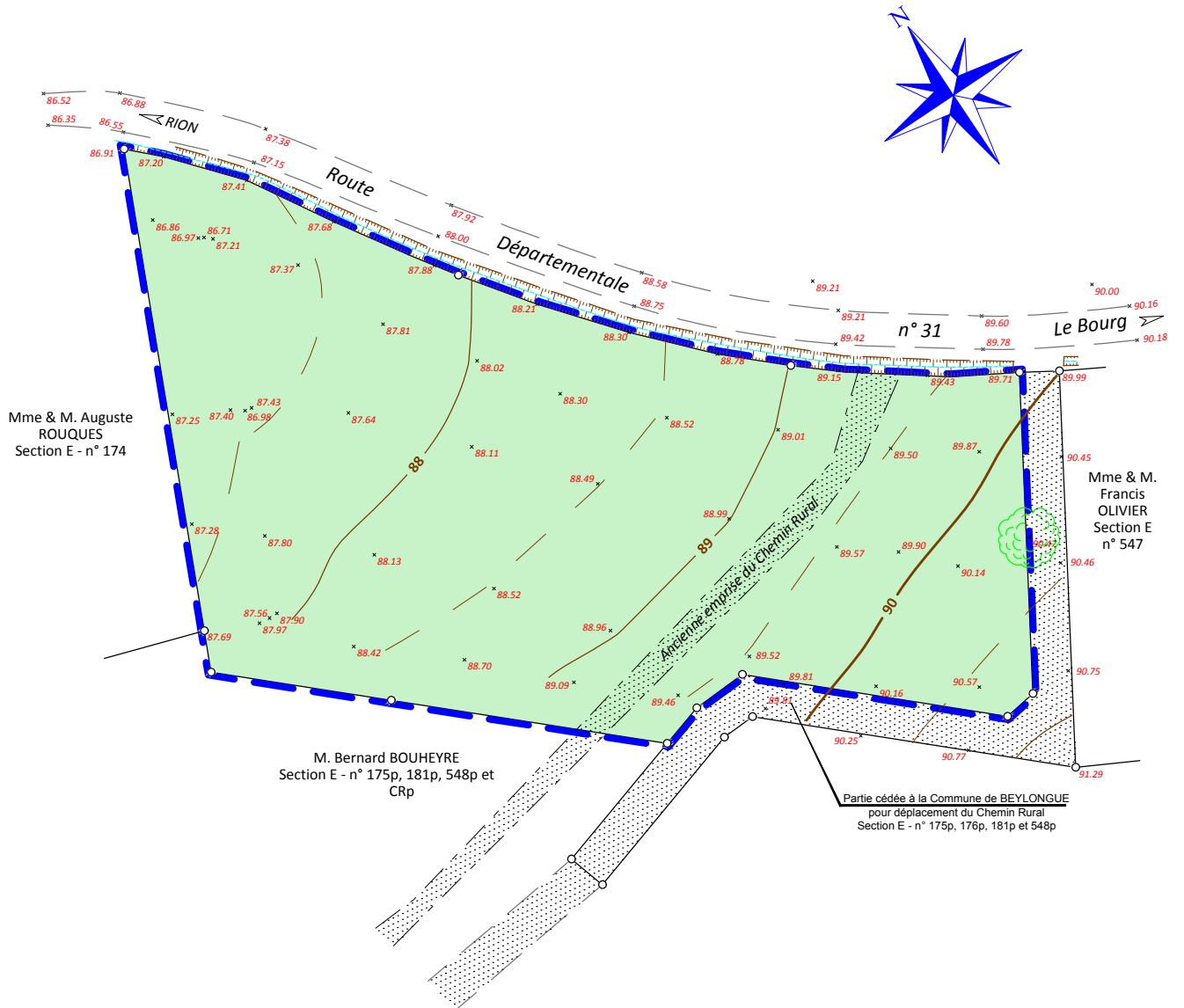
5-3 : Eaux pluviales

Les eaux pluviales provenant des espaces privatifs imperméabilisés (toitures, terrasses, parkings) seront retenues et infiltrées à la parcelle par l'intermédiaire de puisards, tranchées ou de noues filtrantes mises en place par les acquéreurs des lots. Il est précisé que les coûts d'installation et d'entretien de ces dispositifs sont à la charge exclusive des acquéreurs des lots.

5-4 : Défense incendie

La protection incendie est assurée par la bâche incendie existante située derrière à côté de l'église.

PLAN DE L'ÉTAT ACTUEL - PA 3



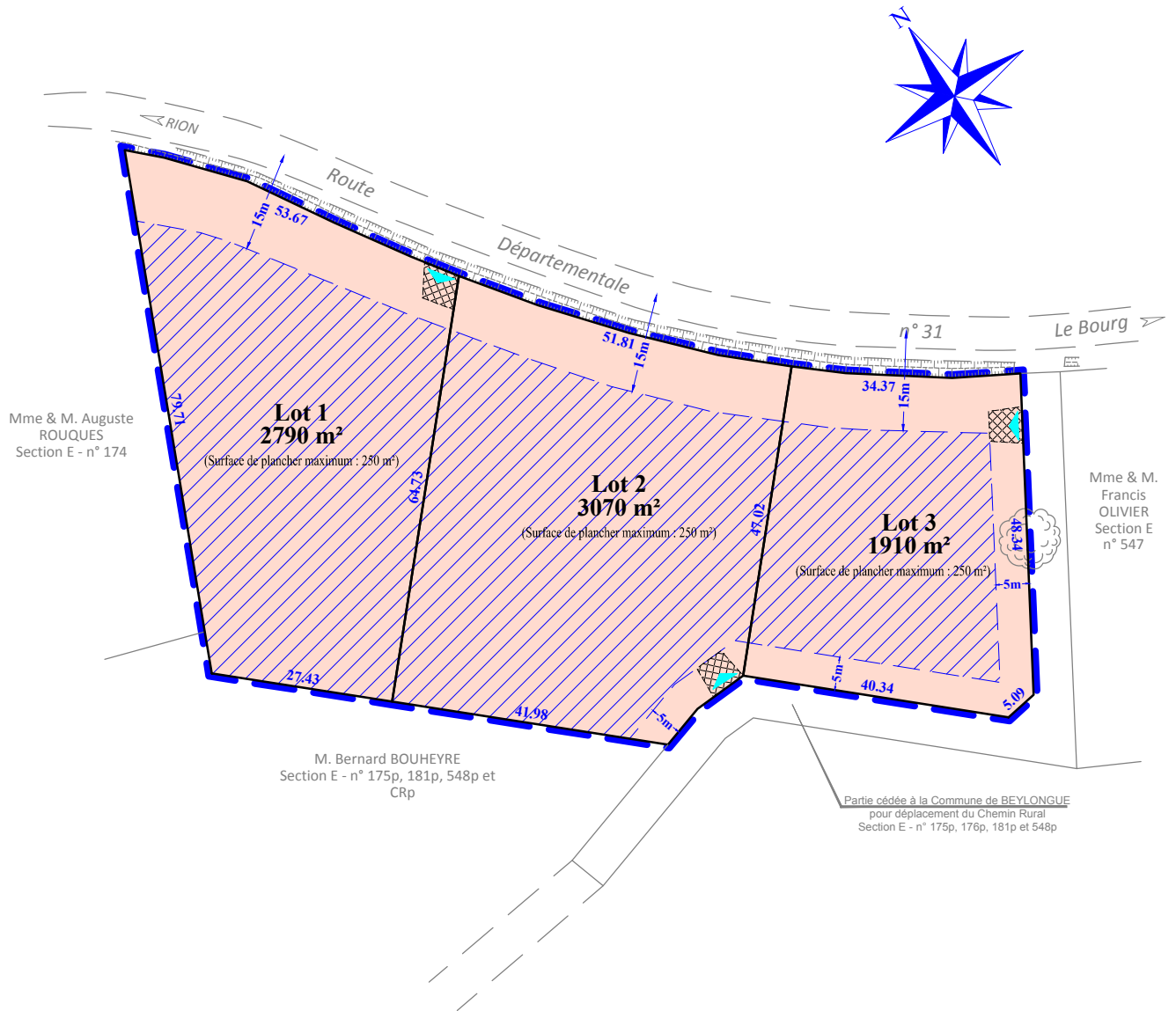
Périmètre du lotissement






Altimétrie : non rattachée

Echelle : 1/1000



PLAN DE COMPOSITION - PA 4



-  Périmètre du lotissement
-  Lots
-  Zone constructible
-  Accès aux lots
-  Parking de midi

Echelle : 1/1000
 0 10m 20m 40m

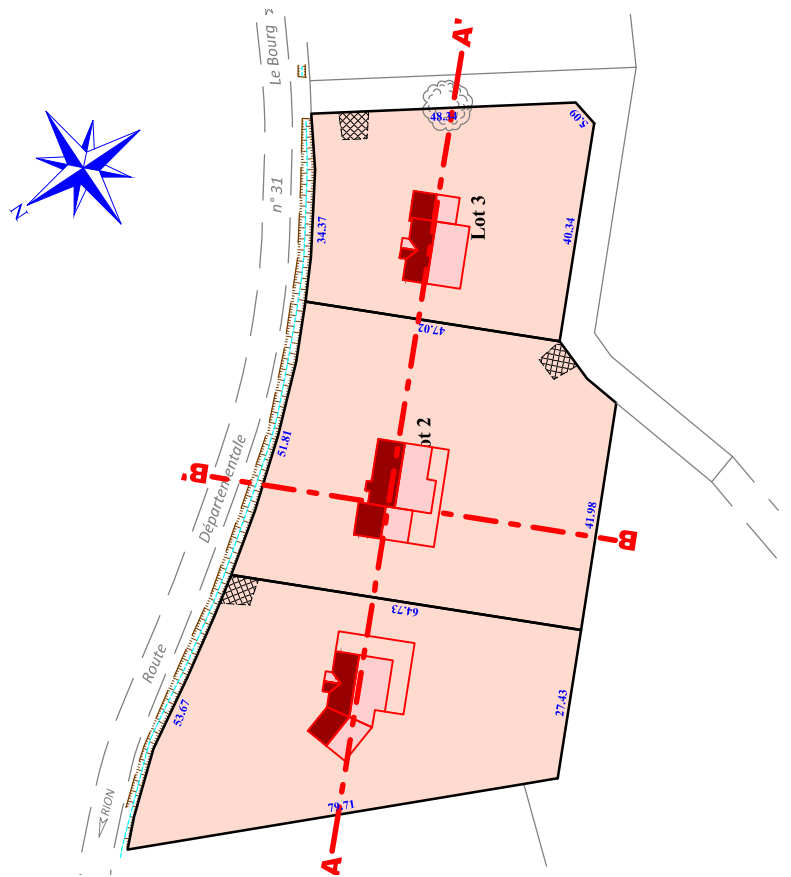
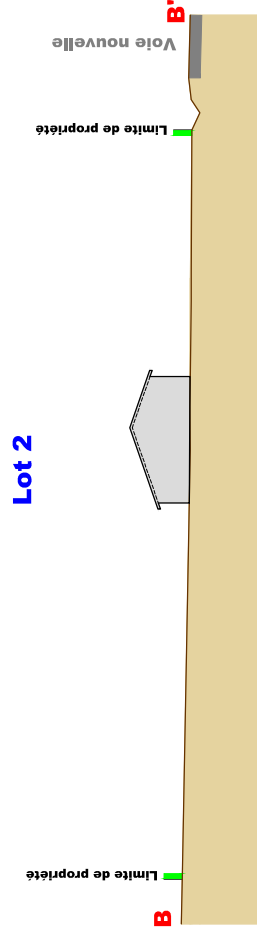
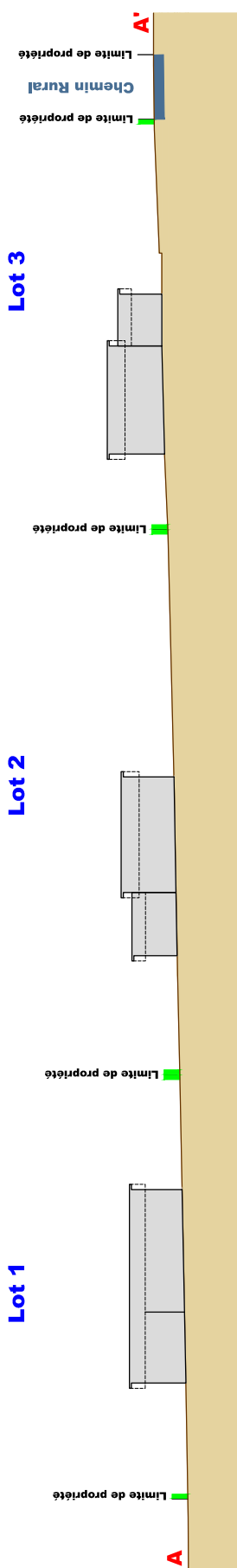




PHOTO 1



PHOTO 2



PHOTO 3



PHOTO 4



PHOTO 5



PHOTO 6



PHOTO 7



PHOTO 8

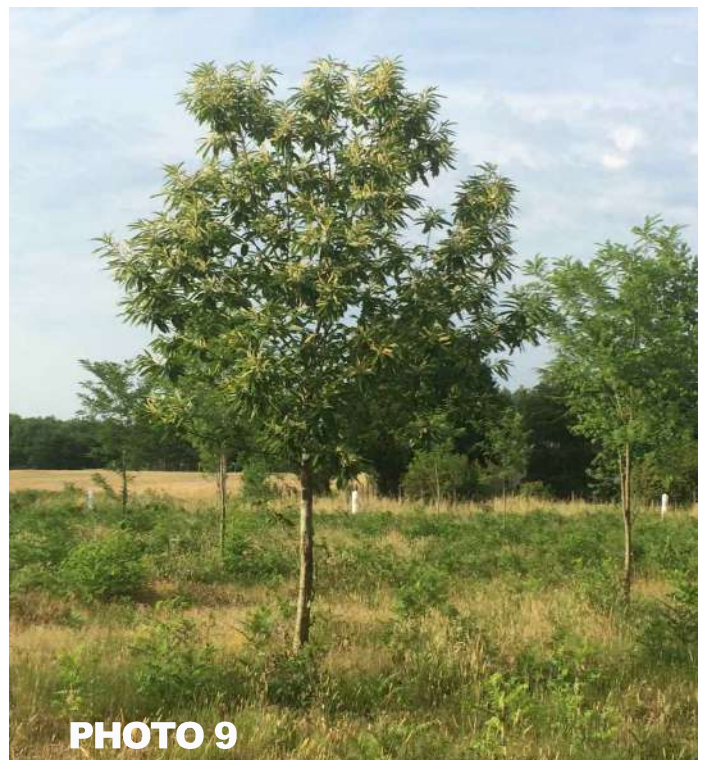


PHOTO 9

